

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 21 avril 2009, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le conseiller, André Renaud, madame la conseillère Margaret C. Carey, messieurs les conseillers Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

ÉTAIENT également présentes : Mesdames Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, et Julie Quesnel, directrice du service des Finances par intérim.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 17 avril 2009

Monsieur le Maire,
Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Avis vous est donné par la présente, qu'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, est convoquée par la soussignée, pour être tenue le mardi 21 avril 2009, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et que les sujets suivants seront déposés, à savoir :

I. MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SESSION

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la session spéciale du 21 avril 2009.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Pour accorder une dérogation mineure – Monsieur Jean-François Côté – 865, route du Carrefour.

2. Pour accepter la levée de la session spéciale.

La Secrétaire-trésorière
et Directrice générale,

Patricia Fillet

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

09-04-104

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –
SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL – 21 AVRIL 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande
si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Pour accorder une dérogation
mineure – Monsieur Jean-François Côté – 865, route du Carrefour.

NOTE : Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, répond aux questions entourant la
demande de dérogation mineure et confirme que ce n'est pas pour un usage
commercial. Il souligne que dans l'émission du permis des conditions seront émises.

09-04-105

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SESSION SPÉCIALE**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et Directrice générale

Jean Lafrenière
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 21 avril 2009, 20 h 15, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le conseiller, André Renaud, madame la conseillère Margaret C. Carey, messieurs les conseillers Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

ÉTAIENT également présentes : Mesdames Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture, et Julie Quesnel, directrice du service des Finances par intérim.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

09-04-106

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –
SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL – 21 AVRIL 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant l'item suivant :

- 2.1 Pour mandater la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à faire le nécessaire pour mettre sur pied un OBNL« organisme à but non lucratif », conjointement avec la Municipalité de La Pêche, ayant comme mission, entre autres, de donner l'accès au service Internet haute vitesse « IHV » à l'ensemble de sa population.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-107

**POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MADAME
GISÈLE LEBLANC À TITRE DE
REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE
VAL-DES-MONTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION**

CONSIDÉRANT QUE madame Gisèle Leblanc a fait connaître ses intentions, lors d'une conversation téléphonique avec madame Pauline Carrière, présidente, et suivant le courriel daté 17 mars 2009, à l'effet que cette dernière ne renouvellera pas son mandat se terminant le 7 février dernier à titre de représentante de la Municipalité de Val-des-Monts au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Val-des-Monts et ce, à compter des présentes.

09-04-107

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE C

APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte la démission de madame Gisèle Leblanc à titre de représentante de la Municipalité de Val-des-Monts au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation à compter des présentes et adresse ses plus sincères remerciements pour l'excellent travail accompli.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-108

POUR NOMMER MADAME PAULINE LAFRENIÈRE À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – PÉRIODE DU 21 AVRIL 2009 AU 21 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 21 avril 2009, la résolution portant le numéro 09-04-107, aux fins d'accepter la démission de madame Gisèle Leblanc à titre de représentante de la Municipalité de Val-des-Monts au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation à compter des présentes.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil nomme madame Pauline Lafrenière à titre de représentante de la Municipalité de Val-des-Monts au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation et ce, pour la période du 21 avril 2009 au 21 avril 2012.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-109

POUR MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À FAIRE LE NÉCESSAIRE POUR METTRE SUR PIED UN OBNL « ORGANISME À BUT NON LUCRATIF », CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE, AYANT COMME MISSION, ENTRE AUTRES, DE DONNER L'ACCÈS AU SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE « IHV » À L'ENSEMBLE DE SA POPULATION

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs citoyens de la Municipalité de Val-des-Monts qui n'ont toujours pas accès au service Internet haute vitesse « IHV »;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire la Municipalité de Val-des-Monts désire mettre sur pied un OBNL ayant comme mission, entre autres, de donner l'accès au service IHV à l'ensemble de sa population et ce, conjointement avec la Municipalité de La Pêche.

09-04-109

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Mandate la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à faire le nécessaire pour mettre sur pied un OBNL ayant comme mission, entre autres, de donner l'accès à l'Internet haute vitesse « IHV » à l'ensemble de sa population
- ✓ Autorise que les démarches se fassent conjointement avec la Municipalité de La Pêche

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-110

**POUR AUTORISER CERTAINS TRAVAUX – BELL
CANADA – 334, CHEMIN ST-JOSEPH À L'ANGLE
DU CHEMIN LAFRENIÈRE – REMPLACEMENT
D'UN POTEAU ENDOMMAGÉ**

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada projette d'effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, plus précisément au 334, chemin St-Joseph à l'angle du chemin Lafrenière à Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à remplacer un poteau endommagé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire approuver les travaux devant être effectués par Bell Canada et mandate le Directeur du service des Travaux publics pour effectuer l'approbation finale à la fin des travaux.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise, sur la recommandation Directeur du service des Travaux publics et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, les travaux projetés par Bell Canada et ce, plus précisément au 334, chemin St-Joseph à l'angle du chemin Lafrenière à Val-des-Monts afin de remplacer un poteau endommagé et ce, tel qu'indiqué sur les plans faisant partie des présentes, le tout sous approbation finale du Directeur du service des Travaux publics à la fin des travaux
- ✓ Souligne que Bell Canada devra communiquer, 24 h avant les travaux, avec monsieur Jean-François Grandmaître, directeur du service des Travaux publics, au (819) 459-9400, poste 2311

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-111

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT DES
DÉPENSES EN IMMOBILISATION – POUR LA
PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 2009 AU
MONTANT DE 47 320,09 \$ ET DES
ENGAGEMENTS AU MONTANT DE 701,19 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 6 mars 2007, la résolution portant le numéro 07-03-080 adoptant le règlement portant le numéro 625-07, aux fins d'abroger le règlement portant le numéro 424-98 et le remplacer par un règlement aux fins de décréter une délégation de pouvoir, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, au Secrétaire-trésorier, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 – Suivi et reddition de comptes budgétaires du règlement portant le numéro 625-07 stipule qu'un rapport périodique des activités d'investissement doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Quesnel, directrice du service des Finances par intérim, nous présente, dans un rapport faisant partie des présentes, le détail des dépenses en immobilisation au montant de 47 320,09 \$ et des engagements totalisant 701,19 \$ et ce, pour la période se terminant le 31 mars 2009.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, le rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 47 320,09 \$ et des engagements totalisant 701,19 \$, pour la période se terminant 31 mars 2009, le tout préparé par madame Julie Quesnel, directrice du service des Finances par intérim.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-112

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER
2008 – MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS –
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE 2008 - SURPLUS AU MONTANT
DE 331 078 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 novembre 2006, la résolution portant le numéro 06-11-408, aux fins de nommer le vérificateur pour les années 2007, 2008 et 2009;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le territoire le 1^{er} avril 2009 ainsi que sur le site Internet de la Municipalité le 15 avril 2009, à l'effet que le rapport financier sera déposé à la session régulière du Conseil municipal du 21 avril 2009.

09-04-112

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, les états financiers de la Municipalité de Val-des-Monts, vérifiés par la firme Dumoulin, Éthier, Lacroix, CA inc., sise au 140, rue King, Maniwaki (Québec) J9E 2L3 et ce, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Lesdits états financiers démontrent un surplus des activités financières de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales d'un montant de 1 210 453 \$ et des éléments de conciliations à des fins fiscales totalisant 879 375 \$ pour donner un surplus des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales au montant de 331 078 \$. Le surplus accumulé au 31 décembre 2008 est de 926 963 \$ et est composé du surplus non affecté au montant de 591 058 \$ et du surplus affecté au montant de 335 905 \$.

Surplus non affecté au 1 ^{er} janvier 2008	285 508 \$
Surplus affecté au 1er janvier 2008	<u>354 096 \$</u>
Total du surplus au 1er janvier 2008	639 604 \$
Résultat net de l'exercice 2008	331 078 \$
Affectation – Surplus accumulé affecté	(38 684) \$
Affectation – Règlement	<u>(5 035) \$</u>
Surplus accumulé au 31 décembre 2008	<u>926 963 \$</u>
Surplus non affecté au 31 décembre 2008	591 058 \$
Surplus affecté au 31 décembre 2008	<u>335 905 \$</u>
Surplus accumulé au 31 décembre 2008	<u>926 963 \$</u>

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-113

**POUR ACCORDER UNE DÉROGATION MINEURE -
MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CÔTÉ – 865, ROUTE
DU CARREFOUR**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Côté a présenté au service de l'Environnement et de l'Urbanisme de ladite Municipalité une demande de dérogation mineure qui a pour objet de permettre la construction d'un garage d'une superficie de 223 mètres carrés au lieu de 116 mètres carrés, d'une hauteur de 8,26 mètres au lieu de 6 mètres et d'une hauteur intérieure de 4,88 mètres au lieu de 4,5 mètres, le tout sur un terrain vacant et ce, pour la propriété connue comme étant le 865, route du Carrefour;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 24 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 11 mars 2009;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal «L'Envol», lors de l'édition du 1^{er} avril 2009, conformément au règlement portant le numéro 440-99.

09-04-113

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accorde, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, une dérogation mineure, telle que formulée par monsieur Jean-François Côté, aux fins de permettre la construction d'un garage d'une superficie de 223 mètres carrés au lieu de 116 mètres carrés, d'une hauteur de 8,26 mètres au lieu de 6 mètres et d'une hauteur intérieure de 4,88 mètres au lieu de 4,5 mètres, le tout sur un terrain vacant connu comme étant la propriété sise au 865, route du Carrefour et ce, conditionnellement à ce qu'un mur d'arbres soit érigé sur le bord du terrain avoisinant, en incluant dans le permis les mentions suivantes, savoir :

- ✓ Ne peut pas être utilisé pour un local de rencontre
- ✓ Doit faire l'usage d'un garage de remisage seulement
- ✓ Aucun usage commercial permis

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Madame la conseillère Margaret C. Carey et messieurs les conseillers Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

A voté CONTRE : Monsieur le conseiller André Renaud.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

**POUR : 4
CONTRE : 1**

Adoptée à la majorité.

09-04-114

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT DE DÉPENSES DE
MADAME JULIE A. BERNARD, TECHNICIENNE EN
URBANISME ET CHARGÉE DE PROJET À LA
REVITALISATION DE PERKINS - FORMATION
FONDATION RUES PRINCIPALES – AUTORISER UN
REMBOURSEMENT AU MONTANT DE 1 307,89 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts, par l'entremise de madame Patricia Fillet, directrice générale, a donné un avis verbal autorisant madame Julie A. Bernard, technicienne en Urbanisme et chargée de projet à la revitalisation, à assister à une formation donnée par la Fondation rues principales à Québec, les 2 et 3 mars 2009 – Décréter une dépense au montant ne dépassant pas 2 500 \$ « taxes incluses » – Budget 2009 du Comité de revitalisation et de développement socio-économique;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie A. Bernard, technicienne en Urbanisme et chargée de projet, a présenté un rapport de dépenses au service des Finances, au montant de 1 307,89 \$, conformément à la Politique financière et procédures d'autorisation des dépenses et de paiements et que ce montant, doit lui être remboursé.

09-04-114

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte le rapport des dépenses, présenté par madame Julie A. Bernard, technicienne en Urbanisme et chargée de projet à la revitalisation, pour la formation donnée par la Fondation rues principales au montant total de 1 307,89 \$
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à rembourser un montant de 1 307,89 \$ à madame Julie A. Bernard, technicienne en Urbanisme et chargée de projet à la revitalisation, à même les disponibilités du budget du Comité de revitalisation et de développement socio-économique de la Municipalité de Val-des-Monts

Les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités du poste budgétaire :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-610-00-999	1 307,89 \$	Subvention – Comité de développement économique

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-115

POUR ACCEPTER LA DÉMISSION
– MONSIEUR RYAN SOUCY À
TITRE DE POMPIER À TEMPS
PARTIEL À LA CASERNE NO 3

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ryan Soucy a transmis, au Directeur du service de Sécurité incendie, sa démission par courriel en date du 25 mars 2009.

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la démission de monsieur Ryan Soucy, à compter du 25 mars 2009, à titre de pompier à temps partiel à la caserne no 3
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour effectuer le remplacement

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-116

**POUR RETENIR LES SERVICES DE MESSIEURS
SYLVAIN BOULADIER ET MARIO LÉGER À
TITRE DE JOURNALIERS TEMPORAIRES AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son conseil municipal, tenue le 1^{er} avril 2008, la résolution portant le numéro 08-04-117, aux fins d'accepter la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN);

CONSIDÉRANT QUE la Secrétaire-trésorière et Directrice générale a fait paraître un avis public, le 8 janvier 2009, sur le territoire et la page Web de la Municipalité et le 21 janvier 2009 dans le journal L'Envol;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de sélection, formés de madame Patricia Fillet, directrice générale, messieurs Jean-François Grandmaître, directeur du service des Travaux publics, Georges Prud'homme et Aurèle Quesnel, chefs d'équipes, recommandent de retenir les services de messieurs Sylvain Bouladier et Mario Léger.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR SON HONNEUR LE MAIRE JEAN LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS ce Conseil, sur la recommandation du Comité de sélection :

- ✓ Retient les services de monsieur Sylvain Bouladier à compter du 19 mai 2009 à titre de journalier temporaire du service des Travaux publics
- ✓ Retient les services de monsieur Mario Léger à compter du 20 mai 2009 à titre de journalier temporaire du service des Travaux publics
- ✓ Souligne que messieurs Sylvain Bouladier et Mario Léger auront une période de probation de 6 mois conformément aux dispositions de ladite convention

Le tout en conformité avec la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN).

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-117

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SESSION**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.